

**MAIRIE DE
MONTAGNAC**

Si vous souhaitez obtenir des informations adressez-vous à :

SERVICE INSTRUCTEUR
Résidence La Butte Verte
Boulevard Jacques Monod
34120 PEZENAS

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n° : DP 34162 22 K0102

Reçu le 26/09/2022

Adresse des travaux :

45 Grande rue GRAND RUE JEAN MOULIN
34530 MONTAGNAC

Nature des travaux : Réalisation d'une terrasse tropézienne

Objet : DECISION TACITE D'OPPOSITION
Classement **sans suite**

Affaire suivie par DUVAL FANNY

Destinataire :

MME OLIVARES LILIANE

**45 Rue JEAN MOULIN
34530 MONTAGNAC FRANCE**

Madame,

Par lettre en date du 11/10/2022 vous avez été invité à compléter votre dossier relatif à l'affaire visée ci-dessus.

Ces documents ne m'ont pas été fournis dans les délais requis de 3 mois (soit avant le 11/01/2023). En conséquence, conformément à l'article R 423-39 du Code de l'Urbanisme, votre demande a fait l'objet d'une décision tacite d'opposition.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MONTAGNAC, le

14 FEV. 2023

M. Yann LLOPIS
Maire de MONTAGNAC



(La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du code de l'urbanisme)

14 FEV. 2023

